



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CONTEXTE LEGISLATIF

Comme chaque année le conseil municipal est amené à débattre des grandes orientations budgétaires de la commune d'une part, et d'informer sur la situation financière de la commune d'autre part.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

L'article L 2312-1 (alinéa 2 et 3) du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, pour les communes de plus de 3 500 habitants, que le maire présente dans un délai de **deux mois** précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) et ce au travers des évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes, en précisant les hypothèses d'évolution retenues.

Le rapport comporte également les **investissements envisagés** ainsi que la **structure et la gestion de la dette**.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Le rapport donne lieu à un débat sanctionné par une délibération qui permet de prendre acte du DOB de prémunir la collectivité d'un éventuel contentieux engagée par un tiers devant une juridiction administrative. Cette délibération est transmise au représentant de l'Etat et doit être mise à disposition du public à la mairie dans un délai de quinze jours.

La construction du ROB et par la suite du BP 2024 s'inscrit dans le cadre d'une perspective basées sur 4 grandes orientations :

- ⇒ *Financer une programmation pluriannuelle visant à répondre aux besoins actuels et à préparer l'avenir,*
- ⇒ *Garantir la stabilité des taux de fiscalité,*
- ⇒ *Pérenniser l'autofinancement pour conserver des marges de manœuvre budgétaires et,*
- ⇒ *Assurer une gestion maîtrisée de l'endettement.*

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est une condition sine qua non pour poursuivre un programme d'investissement dynamique nécessaire au maintien du bien vivre au sein de la commune. Elle permet de dégager les ressources indispensables au financement de nos investissements et de conserver la bonne santé financière de la commune caractérisée notamment par la baisse annuelle du niveau d'endettement.

A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

Poursuivre une gestion rigoureuse pour maintenir une dynamique d'investissements nécessaire au développement de la commune.

CONTEXTE GENERAL

MONDE : une croissance modérée en 2023

Une croissance mondiale fragile : la croissance mondiale a reflué à 3,2% en 2022 et les perspectives de l'OCDE tablent sur une croissance du PIB mondial autour de 2,7 % en 2023 puis 2,9% en 2024. Selon les prévisions du FMI, la croissance mondiale va même « rester autour de 3 % pendant les cinq prochaines années, prévision de croissance à moyen terme la plus faible depuis 1990, largement inférieure à la moyenne de 3,8 % des vingt dernières années ». Une croissance qui met « l'économie mondiale dans une position précaire » selon les représentants de la Banque mondiale.

Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022.

La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +3,9% au T4 et 5,8% sur l'ensemble de l'année.

France : la croissance est plus résiliente qu'attendu

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi ralenti pour le sixième mois consécutif (+9,7% en septembre contre +15,9% en mars), repassant sous le seuil des 10% pour la première fois depuis septembre 2022.

Les prix de l'énergie ont également nettement ralenti jusqu'au mois de juillet (-3,7% en GA), avant de rebondir ensuite (+11,9% en septembre), en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation de 10% au 1^{er} août des tarifs réglementés de l'électricité.

Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. Nous pensons que la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

France : le rétablissement des finances publiques sera lent

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) présenté par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024.

En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards d'€ des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

La loi de finances 2024

La loi de finances pour 2024 a été publiée le 30 décembre 2023. Elle détermine la nature, le montant et l'affectation des ressources et des dépenses de l'État

Les principales dispositions de la Loi de finances 2024 intéressant les collectivités territoriales sont les suivantes :

⇒ Abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement

- **+ 220 M€** pour la dotation globale de fonctionnement (DGF 2024) après une première augmentation de 320 millions en 2023.

L'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est abondée de 220 M€, répartis comme suit :

- ◇ 100 millions € pour la Dotation de solidarité rurale (DSR),
- ◇ 90 millions € pour la Dotation de solidarité urbaine (DSU)
- ◇ 30 millions € pour la dotation d'intercommunalité.

⇒ Extension du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) aux dépenses d'aménagement

Les opérations d'agencements et d'aménagements de terrain engagées à compter du 1er janvier 2024 sont réintégrées dans les dépenses éligibles au FCTVA.

⇒ Mesures en faveur de la planification écologique

En 2024, l'Etat continuera les actions pour accélérer la transition écologique dans les territoires, avec des fonds d'investissements aussi appelé « fonds vert ». Ce fonds devrait permettre de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique.

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards € en crédits de paiement
Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les projets écologiques :

- la rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €
- la décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €
- la préservation des ressources : + 1,2 milliard €
- la transition énergétique : + 1,1 milliard €
- la compétitivité verte : + 1,7 milliard €
- le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €.

⇒ **Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au même niveau que l'année passée à 212 millions €.

De plus, afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, l'État renforce le verdissement de ces dotations. Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru à 30 % pour la DSIL (contre 25 % auparavant) et introduit à hauteur de 20 % pour la DETR.

Ainsi, la part consacrée à la transition écologique atteindra 0,5 milliard € en 2024, soit 25 % de ces dotations.

⇒ **Prolongation du dispositif d'amortisseur électricité en 2024**

Le gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs d'aide en 2023 face à la hausse des prix de l'énergie. Parmi eux : l'**amortisseur électricité**. Ce dernier devait prendre fin le 31 décembre 2023 mais le gouvernement a décidé de le poursuivre, notamment pour les collectivités. Si toutes les informations n'ont pas encore été données, cette aide devrait en partie ressembler à celle qui s'appliquait cette année.

Les orientations budgétaires 2024

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 030-213000755-20240226-DEL20240222_011-DE



La redynamisation du territoire de Caveirac est enclenchée et va se poursuivre. Ainsi entre 2020 et 2023, la commune a investi 4.9 M€, a réduit sa dette de 31% et a encaissé 1.5 M€ de subventions

Dès 2021, la commune de Caveirac a mis en place un plan d'économie d'énergie en rénovant son parc de d'éclairage public (abaissement de l'intensité de 70%, horloges astronomiques, remplacement des luminaires par des LED). Ce plan va se poursuivre en 2024 et sur les années futures, pour une meilleure maîtrise de nos consommations et des coûts énergétiques, dont les conséquences budgétaires sont de plus en plus contraignantes dans la construction des budgets.

Parallèlement, des travaux de rénovation énergétique ont été entrepris sur l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire, la crèche et le CNFPT. Ces travaux se sont achevés fin 2023 par la rénovation de l'école élémentaire.

Un autre axe important concerne la poursuite de la rénovation des voiries, dont des aménagements à proximité du château, pour renforcer la sécurité de l'espace public.

En outre et afin de répondre à l'urgence climatique, la commune s'inscrit dès 2024 dans la démarche de désimperméabilisation et de renaturation des sols pour la requalification des 2 cours : cour de l'école maternelle et cour de l'école élémentaire, dans le cadre du 11e plan de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Ensuite, la mise en valeur des éléments patrimoniaux construits et naturels, par l'implantation d'une table d'orientation illustrée à l'aquarelle financée par le Département et Nîmes métropole, permettra à chaque caveiracois de profiter de la vue magique sur la Vaunage.

Enfin, la révision globale du plan local d'urbanisme (PLU) sera enclenchée dès 2024, pour sa mise en conformité avec la réglementation et afin de redonner au territoire de Caveirac des surfaces destinées à l'agriculture, au tourisme et aux projets urbanistiques. Sur ce dernier point, nous devons impérativement trouver des solutions pour combler notre carence de logements sociaux (316).

Un certain nombre d'opérations immobilières & mobilières a été réalisé au cours de l'exercice budgétaire 2023 et est désormais opérationnel, notamment :

- *La rénovation énergétique de l'école élémentaire,*
- *La réhabilitation des voiries, mises à mal lors des dernières intempéries (tranche 2023)*
- *La réhabilitation d'équipements sportifs : restauration des courts de tennis*
- *Les économies en matière d'éclairage public (tranche 2023) avec l'installation d'horloges astronomiques connectées et le remplacement en LED des luminaires couplés avec l'abaissement de 70% de la luminosité,*
- *Rachat de la maison à l'EPF,*
- *Installation de nouveaux équipements : jeux d'enfants dans le Parc, climatisation des classes de l'école maternelle....*

L'année 2024 sera axée sur :

- ✪ *Les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public (tranche 2- 2024) et le remplacement des luminaires existants par des LED dans un certain nombre de bâtiments communaux (polyvalente, poste de police, moulin à huile, tennis, rugby...*
- ✪ *La poursuite des travaux de réfection des voiries (tranche 2024)*

- ✱ Les travaux de mise en sécurité et de réhabilitation :
 - La création d'un passage piéton sous le château
 - La réhabilitation de la RD 103
- ✱ Les études & la maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation des cours des écoles
- ✱ La révision générale du PLU

Par ailleurs, des opérations encore à l'étude, sont de nouveau inscrites au BP 2024 pour des acquisitions de terrains, des études d'aménagement et de faisabilité et des modifications de zone PLU.

- ✱ La grande Olivette,
- ✱ La DSP du Crématorium,
- ✱ La Résidence Sénior.

Il convient donc d'aborder la préparation budgétaire 2024 avec vigilance et dans un objectif d'effort partagé, afin que chaque délégation et service puissent mener ses actions essentielles tout en contribuant à la préservation des perspectives financières de la collectivité.

L'exercice 2024 est donc calé au plus juste des besoins exprimés et des politiques développées.

Il est à noter que les orientations budgétaires réalisées dans ce ROB se fondent sur une stratégie budgétaire établie avec reprise des résultats antérieurs.

A ce jour, Le compte de gestion 2023 de la commune n'ayant pas été arrêté par le comptable public assignataire ni le compte administratif définitif 2023, il faut donc insister sur le caractère provisoire du montant des dépenses et des recettes inscrites.

➔ RESULTATS PROVISOIRES 2023

Les résultats comptables provisoires 2023 de fonctionnement et d'investissement :

RESULTAT PROVISOIRES 2023						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excedents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excedents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excedents
Opérations de l'exercice	1 825 248.05 €	2 591 604.49 €	4 406 594.75 €	4 979 050.76 €	6 231 842.80 €	7 570 655.25 €
		766 356.44 €		572 456.01 €		1 338 812.45 €
Résultats reportés N-1		1 173 706.98 €		605 060.09 €		1 778 767.07 €
Résultats de clôture N		1 940 063.42 €		1 177 516.10 €		
Restes à réaliser	124 328.34 €	183 546.50 €			124 328.34 €	183 546.50 €
		1 999 281.58 €		1 177 516.10 €		3 176 797.68 €

- ⇒ Fonctionnement : excédent de 572 456.01 €
- ⇒ Investissement : excédent de 766 356.44 €

Après intégration des résultats reportés de 2022, les résultats cumulés provisoires à affecter fin 2023 sont les suivants :

- ⇒ Fonctionnement : excédent de 1 177 516.10 €
- ⇒ Investissement : excédent de 1 940 063.42 €

LE FONCTIONNEMENT 2024

Pour rappel, la présentation budgétaire est construite sur la base de la nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023.

→ LES RECETTES

RECETTES	BP 2024	BP 2023	EVOLUTION BP N-(N-1)		CAA 2023
RABAIS REMISES					
REMBT SUR CHARGES DE PERSONNEL	15 000,00 €	24 000,00 € -	9 000,00 €	-37,50%	67 715,81 €
PDTS SERV. DOMAINE & VENTES DIV	258 020,00 €	232 600,00 €	25 420,00 €	10,93%	301 219,80 €
IMPOTS & TAXES	360 000,00 €	366 930,00 € -	6 930,00 €	-1,89%	368 018,65 €
FISCALITE LOCALE	2 942 268,00 €	2 812 000,00 €	130 268,00 €	4,63%	2 923 988,73 €
DOTATIONS & PARTICIPATIONS	567 650,00 €	567 650,00 €	- €	0,00%	659 627,65 €
AUTRES PDTS GESTION COURANTE	66 180,00 €	73 500,00 € -	7 320,00 €	-9,96%	158 980,18 €
PRODUITS FINANCIERS	265,90 €	5,91 €	259,99 €		- €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €		499 499,94 €
TOTAL RECETTES REELLES	4 209 383,90 €	4 076 685,91 €	132 697,99 €	3,26%	4 979 050,76 €

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement pour 2024 affichent une hausse de **+3.26%** par rapport aux crédits budgétés en 2023.

Au global, elles représentent une augmentation en valeur de **0.133 M€**.

L'évolution par chapitre est la suivante :

🌟 **La fiscalité locale** : elle constitue la ressource principale de la commune

Le produit des taxes foncières constitue la part principale des recettes fiscales. Sa progression, dans l'hypothèse actuelle retenue dans le projet de BP résulte : d'une part, de l'évolution physique des bases d'imposition qui ne sera connue que fin mars 2024, et, d'autre part, de la revalorisation forfaitaire des bases qui, depuis la Loi de finances pour 2017, correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation arrêté fin novembre (Nov 2022/Nov 2023) soit **+3.8% (+7.1% en 2023)**.

CHAPITRE 731	CAA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
FISCALITE LOCALE	2 923 988.73 €	2 812 000.00 €	2 942 268.00 €	4.63%

Les bases prévisionnelles fiscales

	2022	2023	PREV 2024
TAXE HABITATION			
base nette			
taux d'imposition			
produit de la TH	37 484 €	49 798.00 €	49 798.00 €
TAXE FONCIERE (bâti)			
base nette	4 749 453.64 €	5 075 636.00 €	5 227 905 €
taux d'imposition	50.15%	50.15%	50.15%
produit de la TH	2 381 851 €	2 545 431 €	2 621 794 €
TAXE FONCIERE (non bâti)			
base nette	25 443.00 €	29 009.00 €	29 009.00 €
taux d'imposition	87.90%	87.90%	87.90%
produit de la TH	22 364 €	25 499 €	25 499 €
	2 441 699 €	2 620 728 €	2 697 091 €
EFFET DU COEFFICIENT CORRECTEUR	122 034.00 €	131 177.00 €	131 177.00 €
TOTAL	2 563 733 €	2 751 905 €	2 828 268 €

Comme pour les années précédentes, la prévision budgétaire n'intègre aucune augmentation des taux d'imposition.

Les impôts & taxes :

73	CAA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
IMPOTS & TAXES	368 018.65 €	366 930.00 €	360 000.00 €	-1.89%

Ce chapitre correspond à la fiscalité reversée entre collectivités locales. Dans l'attente des notifications, il est prévu en légère baisse.

Il est composé des blocs suivants :

- 220 000 € : Attribution de compensation perçue par les communes membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique,
- 100 000 € : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées,
- 40 000 € : Dotation de solidarité communautaire perçue par les communes membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique.

★ Les dotations :

CHAPITRE 74	CAA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
LES DOTATIONS	659 627.65 €	567 650.00 €	567 650.00 €	0.00%

La DGF, qui constitue la plus importante dotation de l'Etat dans les budgets communaux est composée de deux parts :

⇒ La dotation forfaitaire & la dotation d'aménagement, elle-même composée de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

Le BP 2024 est reconduit sur la base du BP 2023.

Par prudence, et dans l'attente de la notification de la CAF des financements 2024 attendus au titre des activités 2023 dans le cadre de la CTG, pas de prévision budgétaire. La recette qui sera constatée à l'issue de la gestion 2024 viendra abonder le résultat de l'exercice ou en cas de besoin permettra de gager l'ouverture de crédits de dépenses.

★ Les produits des services :

CHAPITRE 70	CAA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
PDTS SERV. DOMAINE & VENTES DIV	301 219.80 €	232 600.00 €	258 020.00 €	10.93%

Ce chapitre enregistre le montant des ventes, prestations des services et des produits afférents aux activités annexes.

En hausse de 10.93% par rapport au BP 2023, ce chapitre tient compte du côté aléatoire des encaissements. La revalorisation des tarifs de cantine et l'application du nouveau mode de réservation ont contribué à améliorer le recouvrement de ces prestations.

★ Les autres produits de gestion courante :

CHAPITRE 75	CAA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
AUTRES PDTS GESTION COURANTE	158 980.18 €	73 500.00 €	66 180.00 €	-9.96%

En recul par rapport au BP 2023, la prévision correspond au montants des loyers 2024 à percevoir. Au 1^{er} avril 2023, et après des travaux d'entretien, un logements social vacant a été reloué (+ 3 420 €).

Compte-tenu des travaux et de leur durée (3 mois) qui vont être occasionnés par le passage sous le château, la prévision a été minorée du montant des loyers qui ne sera pas réclamé durant cette période et d'une baisse du montant de la location, consécutive à la réduction de la superficie du local loué, soit moins 3 280 €.

Dans le cadre de la renégociation de la convention avec la Mutualité Française, il a été décidé de mettre à disposition le local abritant la crèche Guilbille à titre gratuit (-10 815 €) et ceci, afin d'atténuer le montant de la subvention à verser. Ainsi, Cette opération permettrait à la commune d'avoir un gain de 7 481 €.

→ LES DEPENSES

DEPENSES	BP 2024	BP 2023	EVOLUTION BP N-(N-1)		CAA 2023
FRAIS DE GESTION GENERALE	1 092 670.00 €	1 080 157.00 €	12 513.00 €	1.16%	851 625.94 €
CHARGES DE PERSONNEL	2 180 000.00 €	2 106 000.00 €	74 000.00 €	3.51%	2 073 400.18 €
AUTRES CHARG DE GESTION GENER.	464 488.00 €	455 085.00 €	9 403.00 €	2.07%	440 411.92 €
ATTENUATION DE PRODUITS	94 903.00 €	56 650.00 €	38 253.00 €	67.53%	56 641.00 €
CHARGES FINANCIERES	108 262.00 €	124 621.00 €	- 16 359.00 €	-13.13%	124 588.17 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00 €	2 000.00 €	- €	0.00%	149.40 €
TOTAL DEPENSES REELLES	3 942 323.00 €	3 824 513.00 €	117 810.00 €	3.08%	3 546 816.61 €

Les prévisions 2024 des dépenses réelles de fonctionnement font ressortir une augmentation de **3.08%** par rapport au budget 2023. Cette progression est essentiellement liée à l'évolution des coûts en personnel et à la majoration de la taxation pour déficit de logements sociaux.

✪ Les charges de personnel (Chapitre 012)

CHAPITRE 012	CAA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
CHARGES DE PERSONNEL	2 073 400.18 €	2 106 000.00 €	2 180 000.00 €	3.51%

Premier chapitre de dépenses, leurs charges augmentent de **3,51 %** par rapport au BP 2023 soit **+ 74 000 €** d'ouverture complémentaire en 2024 et en progression de 106 480 € (+5.14%) par rapport au réalisé 2023.

L'évolution du chapitre 012 s'explique par des mesures incompressibles attendues par rapport à l'exercice 2023 et qui intègre les éléments suivants :

- Effet en année pleine des revalorisations salariales 2023 : + 1.5% au 1^{er} juillet, du SMIC + 1.8% au 1^{er} janvier, puis + 2.2% au 1^{er} mai, soit **+15 000 €**
- Attribution à l'ensemble des agents de cinq points d'indice supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2024, soit **+ 18 500 €**
- Participation prévoyance à/c du 1^{er} février 2024 qui passe de 5 à 10 € soit : **+ 1 600 €**
- **Paiement de la prime « pouvoir d'achat » :**
 - 41 agents vont bénéficier de cette prime, soit un surcoût de : **+ 26 100 €** (charges comprises)

Par ailleurs, et afin de renforcer la sécurité des biens et des personnes, le municipal est prévu au 1^{er} mai 2024, soit :

→ Un surcoût de : + 34 000 €

• **Départ à la retraite avec remplacement différé en 2024 :**

Afin d'atténuer l'évolution de ce chapitre de dépenses, et dans la perspective du recrutement du 4^{ème} policier municipal, il a été décidé de différer en 2024 le remplacement de cet agent affecté au pôle Urbanisme.

→ au 1^{er} avril 2024 : - 29 000 €

- Divers ajustements : assurances du personnel + 10 890 € (augmentation du taux à 7.04%, contre 6.60% appliqué sur la masse salariale)
- Diverses mesures salariales : GVT, GIPA, 1 point CNRACL (en prévision) + 17 000 €
- Elections européennes : paiement des heures supplémentaires : + 3 000 €

✪ **Les charges à caractère générale (chapitre 011)** représentent le deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement. Pour 2024, elles sont reconduites sur la base du BP 2023 avec une progression limitée à 1.16%.

CHAPITRE 011	CAA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
FRAIS DE GESTION GENERALE	851 625.94 €	1 080 157.00 €	1 092 670.00 €	1.16%

Ce chapitre est impacté par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des fluides, l'indexation des divers contrats d'assurances ou de maintenance, d'où la prudence à conserver des niveaux de dépenses suffisants pour absorber les fluctuations de prix tout en maîtrisant ce poste de dépenses.

LES PRINCIPALES VARIATIONS ATTENDUES :

Article - Libellé	Explications	2023		BP 2024
		BP	CAA	
60612- Energie électricité	hausse 2024 des tarifs : +11% GAZ (doublement de l'ACCISE), +10% ELETRICITE	310 000 €	249 098 €	310 000 €
60611 Eau & assainissement	hausse des tarifs : eau NM +7% & BRL +18.61% (en 2023) + fuites d'eau	23 200 €	21 983 €	23 200 €
60622 - Carburants	carburants : hausse des tarifs & véhicule de la PM	12 000 €	9 929 €	12 000 €
60623 - Alimentation	impact en 2024 de l'augmentation du prix de la baguette (repas cantine) qui est passé de 0.60 € à 0.75 € depuis le 1er mai 2023	4 000 €	4 584 €	4 725 €
611 contrats prestations de service	fin du contrat de location des modulaires	6 400 €	6 400 €	- €
615231 - débroussaillage entretien des voiries	travaux d'abattage & de débroussaillage: plusieurs chantiers importants : chemin de labergerie, résidence du lavoir...Elagage de la haie des cyprès au s-tennis	20 000 €	12 681 €	20 000 €
61551 - entretien matériel roulant	entretien & réparations importantes de certains matériels : tractopelle, faucardeuse	10 000 €	7 167 €	14 300 €
61558 - entretien & réparations des matériels	armoire électrique stade de tennis, entretien ascenseur de la mairie & fuites d'eau sur le réseau	7 000 €	9 474 €	10 500 €
616 primes d'assurances	augmentation qui traduit les évolutions de la sinistralité, les effets des dérèglements climatiques et de l'inflation	34 871 €	34 983 €	41 217 €
		427 471 €	356 299 €	435 942 €

La commune en 2023 a été éligible au dispositif « amortisseur électricité » qui nous a permis de réduire la facture d'électricité à hauteur de 22 100 €, soit 27%.

Ce dernier devait prendre fin le 31 décembre 2023 mais le gouvernement a décidé de le poursuivre, notamment pour les collectivités. Si toutes les informations n'ont pas encore été données, cette aide devrait en partie ressembler à celle qui s'appliquait en 2023.

Le compte 60612 « Energie électricité » est donc maintenu à hauteur de 2023 et pourra être revu pour le BP 2024 présenté au CM de fin mars, en fonction des éléments connus.

✪ **Les autres charges de gestion courante pour 2024** progressent de **2.07%** par rapport à celui prévu en 2023.

CHAPITRE 65	CAA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
AUTRES CHARG DE GESTION GENER.	440 411.92 €	455 085.00 €	464 488.00 €	2.07%

Cette augmentation est la conséquence de plusieurs facteurs :

- Hausse des autres participations : service incendie +11 015 € (+11.01%),
- L'effet en année pleine de la revalorisation des indemnités des élus : +1.5% au 1^{er} juillet 2023 et impact des cinq points d'indice supplémentaires soit + 3 000 €,
- La contribution estimée de la commune au fonctionnement de la CTG, pour une période de six mois soit + 2 940 €,
- Le versement de la subvention au titre de la crèche Guilbulle : la convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2023. Le renouvellement de la convention pour une durée de trois ans est en cours de négociation. Pour 2024, le montant de la subvention s'établirait à 106 883 € (bonus CTG déduit), soit une augmentation nette de 19 176 € par rapport à 2023,
- La participation financière de la commune estimée à 25 500 € au centre aéré de Langlade durant les périodes de vacances scolaires est en hausse de 5 500 € par rapport au BP 2023. Le tarif journalier par journée de présence par enfant est prévu à 15,22 € contre 9,74 €, soit + 5,48 €. *En 2023, notre participation s'est élevée à 15 819.02 €, compensée à hauteur de 2 224.71 €, au titre de la mise à disposition pour la direction du centre aéré pendant le mois d'août, d'un agent de la commune.*
- Par contre, la participation au SIVU pour 2024 aux frais de fonctionnement et aux travaux d'entretien devrait s'élever à 13 900 € contre 18 594 € en 2023.

Par ailleurs, ce chapitre enregistre les participations financières et le versement de subventions :

- Maintien des subventions versées aux associations à hauteur de 26 500 €,
- Au vu du nombre croissant de bénéficiaires et des actions en faveur des plus démunis, la subvention (hors reversement d'un tiers des concessions de cimetière) versée au CCAS pour l'action sociale est majorée de 2 000 € et passera de 13 000 € à 15 000 €.

✪ Prélèvements pour déficit de logements

	CAA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
Prélèvement pour déficit de logements	56 641.00 €	56 650.00 €	94 903.00 €	67.53%

En application de l'article 55 de la loi SRU, la commune de Caveirac depuis 2021 est taxée pour son déficit de logements sociaux. Le nombre de logements manquants est de 316.

Par arrêté du 12 décembre 2023 signé par monsieur le Préfet, la carence de la commune de Caveirac est prononcée et le **taux de majoration est fixé à 61%**.

	2022	2023	2024
nombre logts sociaux manquants	312	316	316
potentiel fiscal	721.39 €	716.98 €	746.15 €
montant prélèvt par logt manquant			
25%	180.35 €	179.25 €	186.54 €
montant brut du prélevt hors majoration	56 268.42 €	56 641.42 €	58 945.85 €
taux de majoration pour commune carencée			61%
MONTANT BRUT DE LA MAJORATION			35 956.97 €
MONTANT BRUT DU PRELEVEMENT	56 268.42 €	56 641.42 €	94 902.82 €

La conséquence directe est la hausse de près de 68% du montant de la carence qui sera prélevée sur les versements de la taxe foncière. Le potentiel fiscal par habitant de la commune plus élevé y contribue également.

Dès la notification de de la Préfecture, le budget 2024 sera ajusté en conséquence.

★ **Le montant des charges financières pour 2024** est en baisse de 13.13%, consécutif à la diminution annuelle du capital restant à rembourser.

CHAPITRE 66	CAA 2023	BP 2023	BP 2024	% EVOLUTION N - (N-1)
CHARGES FINANCIERES	124 588,17 €	124 621,00 €	108 262,00 €	-13,13%

❖ Evolution des ratios d'épargne

Ces agrégats financiers sont calculés sur les seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement (hors charges et produits exceptionnels) et le remboursement de la dette. Ils ont pour but de donner une vision de l'équilibre financier calculé sur l'exercice concerné (donc sans tenir compte des excédents N-1)

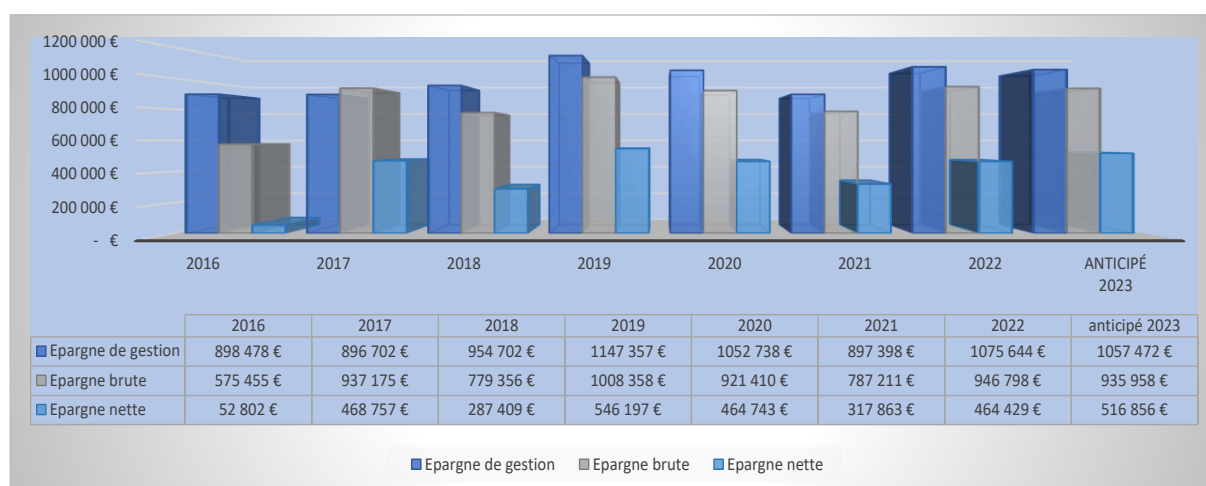
- L'épargne brute s'analyse comme le solde entre les recettes et les dépenses courantes permettant de rembourser le capital emprunté.
- L'épargne nette est le solde, une fois le remboursement de la dette couvert, permettant d'autofinancer les investissements.

EVOLUTION DES RATIOS D'EPARGNE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	anticipé 2023	PREV 2024
recettes de gestion (cptes 70-75)	3 723 527 €	3 679 757 €	3 645 615 €	3 897 718 €	3 813 126 €	3 955 116 €	4 175 420 €	4 355 194 €	4 099 215 €
dépenses de gestion (cptes 60 - 65)	2 825 049 €	2 783 055 €	2 690 913 €	2 750 361 €	2 720 146 €	3 057 718 €	3 099 776 €	3 297 722 €	3 722 158 €
EPARGNE DE GESTION	898 478 €	896 702 €	954 702 €	1 147 357 €	1 092 980 €	897 398 €	1 075 644 €	1 057 472 €	377 057 €
recettes réelles hors 775	3 741 834 €	3 942 086 €	3 666 326 €	3 936 888 €	3 833 937 €	3 901 593 €	4 142 008 €	4 358 418 €	4 099 481 €
dépenses réelles (y compris les frais financiers)	3 166 378 €	3 004 911 €	2 886 970 €	2 928 530 €	2 912 447 €	3 114 382 €	3 195 210 €	3 422 460 €	3 832 420 €
EPARGNE BRUTE	575 455 €	937 175 €	779 356 €	1 008 358 €	921 490 €	787 211 €	946 798 €	935 958 €	267 061 €
rembt k emprunts	522 653 €	468 418 €	491 947 €	462 161 €	456 667 €	469 349 €	482 369 €	419 102 €	405 260 €
EPARGNE NETTE	52 802 €	468 757 €	287 409 €	546 197 €	464 822 €	317 863 €	464 429 €	516 856 €	138 199 €

L'épargne brute (CAF) représente le **surplus monétaire potentiel** dégagé par la commune pour rembourser sa dette et financer ses investissements. Elle est en hausse par rapport à 2022.

La CAF nette anticipée 2023 reste positive. Après déduction du remboursement en capital de l'annuité de la dette (0,419M€), les réserves disponibles pour financer les dépenses d'investissement se situe à 0,516 M€.



La capacité d'autofinancement est satisfaisante mais elle ne nous permettra pas d'investir au-delà des capacités financières qui seront dégagées. Le niveau d'endettement reste en effet encore élevé pour la commune.

❖ ETAT DE LA DETTE COMMUNALE

Synthèse de la dette au 31 décembre 2023

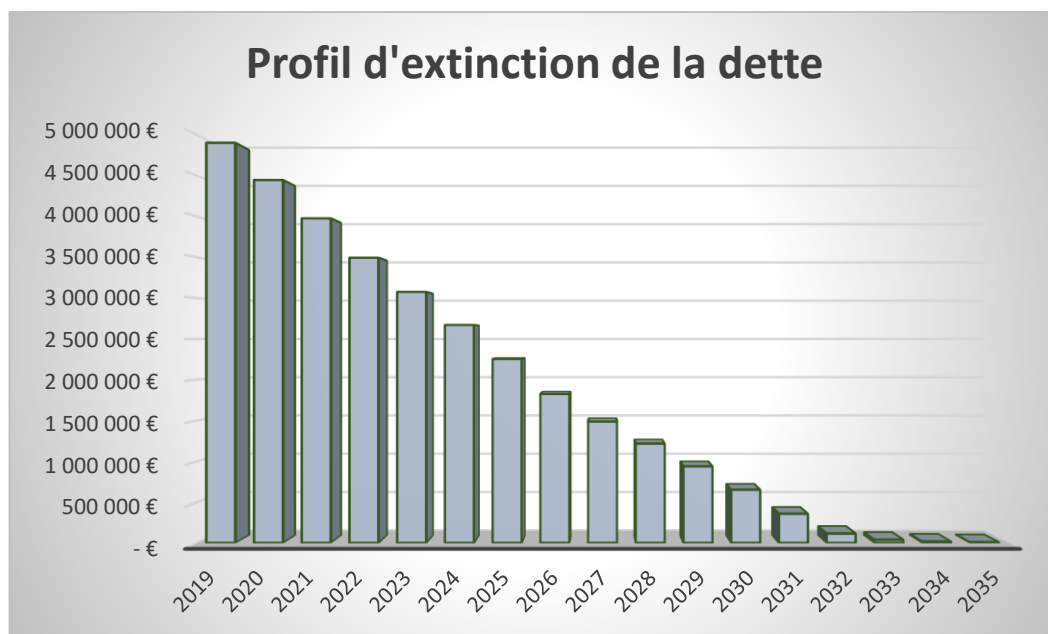
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nbre de lignes
3 076 309 €	3.40%	7 ans	10

La commune dispose d'un encours de dette de **3 076 309 €** au 31/12/2023.

- 74 % des emprunts sont indexés à taux fixe. Ces emprunts permettent à la ville de sécuriser l'encours et apportent une visibilité certaine concernant les échéances futures.
- 26 % d'emprunts sont indexés sur le Livret A.

A fin 2023, le nombre de lignes d'emprunt est de 10 contre 11 fin 2022. Un emprunt d'un montant de 638 509.02 €, contracté en 2016 pour une durée de 6 ans & 9 mois auprès de la Caisse d'Epargne, est complètement amorti et remboursé.

Au 31 décembre 2024, le montant du capital restant à rembourser sera de **2.671 M€** soit une baisse de 0,405 M€, correspondant au montant de l'annuité en capital qui sera remboursée en 2023.



Encours de la dette au 31/12/2023 par taux

	Quantité	%	Capital restant dû	%
Taux fixes	6	74%	2 266 170 €	73.67%
Taux révisables (dont 3 indexés sur le livret A)	4	26%	810 139 €	26.33%
Total	10	100%	3 076 309 €	100%

Répartition par organismes prêteurs : avec 65% le crédit agricole et la caisse d'épargne sont les principaux prêteurs

ETABLISSEMENTS BANCAIRES	Nombre d'emprunts	% nombre d'emprunts	Capital restant dû	% CRD
Caisse d'épargne	1	10%	871 087 €	28%
CDC	3	30%	643 477 €	21%
Crédit agricole	5	50%	1 138 215 €	37%
Crédit foncier	1	10%	423 529 €	14%
TOTAL	10	100%	3 076 309 €	100%

Les ratios d'endettement

Deux ratios permettent d'apprécier la capacité de la commune à se désendetter : -

- **Capacité de désendettement** : il mesure le temps théorique nécessaire à la commune pour solder l'intégralité de sa dette, si elle affectait la totalité de son autofinancement au remboursement des charges de sa dette.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	anticipé 2023
encours total de la dette	6 326 242 €	5 857 823 €	5 365 957 €	4 903 795 €	4 447 627 €	3 977 780 €	3 495 411 €	3 076 309 €
épargne brute	575 455 €	937 175 €	779 356 €	1 008 358 €	921 410 €	787 211 €	946 798 €	935 958 €
nbre d'années	11.0	6.3	6.9	4.9	4.8	5.1	3.7	3.3

La capacité de désendettement est passée de 11 ans en 2016 à 3.3 ans en 2023, soit une réduction de près de 8 ans.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

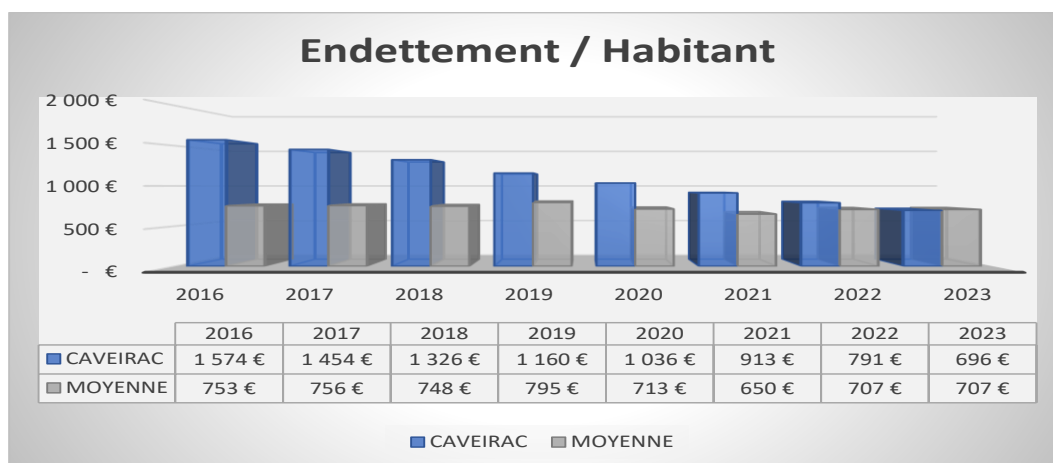
- **Ratio de surendettement** : il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité. C'est un ratio qui se mesure en pourcentage.

Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	anticipé 2023
encours total de la dette	6 326 242 €	5 857 823 €	5 365 957 €	4 903 795 €	4 447 627 €	3 977 780 €	3 495 411 €	3 076 309 €
recettes réelles de fonctionnement	3 741 834 €	3 942 086 €	3 666 326 €	3 936 888 €	3 833 937 €	3 901 593 €	4 142 008 €	4 358 418 €
taux en %	169%	149%	146%	125%	116%	102%	84%	71%

Le taux diminue progressivement depuis 2016. Passé sous la barre des 100% en 2022, ce ratio permet de constater d'année en année la nette amélioration de la situation de la commune vis-à-vis de son endettement.

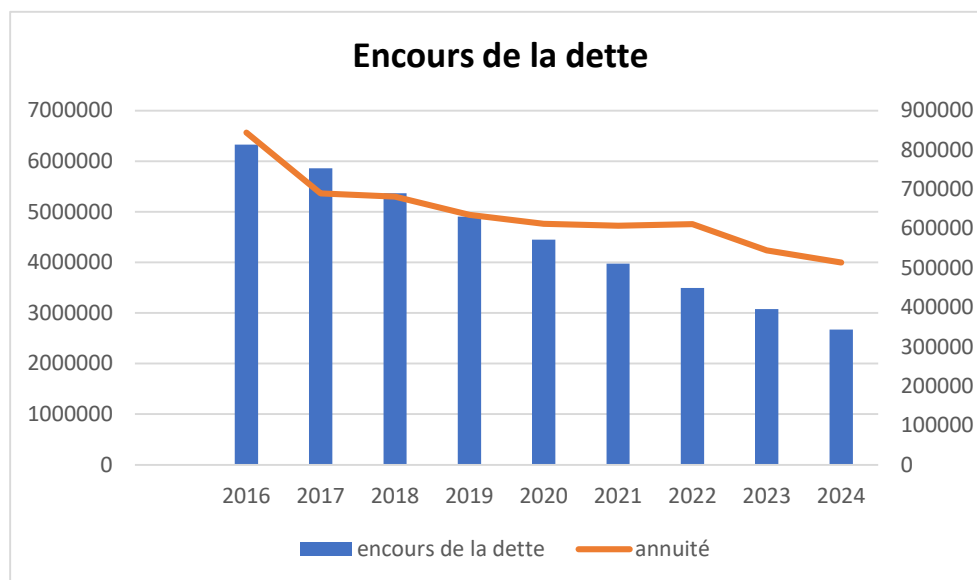
Le seuil d'alerte se situe à 120%.



L'endettement par habitant continue de décroître et pourrait se situer en dessous de la moyenne nationale lorsque les résultats définitifs 2023 seront publiés.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
encours de la dette	6 326 242 €	5 857 823 €	5 365 957 €	4 903 795 €	4 447 128 €	3 977 780 €	3 495 411 €	3 076 309 €	2 671 054 €
annuité	843 669 €	689 309 €	681 485 €	635 080 €	611 954 €	607 625 €	611 590 €	545 061 €	514 026 €

La commune continue de se désendetter. Fin 2024, la dette aura diminué de **3.655 M€ soit -58%**.



Les investissements 2024

La capacité d'investir constitue une clé essentielle pour la collectivité qui doit conserver des marges de manœuvre pour valoriser le territoire communal.

La commune continue de maintenir son effort au niveau des investissements afin de répondre aux enjeux de la transition écologique, au maintien de l'état du patrimoine afin de garantir la sécurité des biens et des personnes et la bonne exécution du service au public.

✪ Les dépenses prévisionnelles d'équipements s'élèvent à **3.370 M€**

	CAA 2023	BP 2023	BP 2024
Total des dépenses réelles d'investissement	1 825 248 €	2 926 672 €	3 805 324 €
Dépenses d'équipement	1 358 417 €	2 424 092 €	3 370 174 €
Rembt capital de la dette	419 102 €	419 200 €	406 000 €
Autres dépenses	47 730 €	83 380 €	29 150 €

Les tableaux ci-après retracent les dépenses 2023 et prévisions 2024 par

ID : 030-213000755-20240226-DEL20240222_011-DE

DEPENSES	REALISE 2023	2024		
		REPORTS	BP 2024	TOTAL
RENOUVELLEMENT EQUIPEMENTS, MATERIELS & MOBILIER				
POLE SECURITE	17 091.84 €	7 110.60 €	65 500.00 €	72 610.60 €
renouvellement licence	996.36 €		500.00 €	500.00 €
acquisition d'un système numérique PVE			1 500.00 €	1 500.00 €
ralentisseurs : coussins berlinois	11 296.80 €		15 000.00 €	15 000.00 €
installations caméras video : remplct caméra école + rd 40 + passage château	1 567.44 €		33 000.00 €	33 000.00 €
GILET PARE BALLE 4ème PM + remplct housse	676.92 €		1 000.00 €	1 000.00 €
ARME : 4ème PM + bâton télescopique	- €		1 000.00 €	1 000.00 €
nouvelle rampe avec sirène+ balisage	- €		- €	- €
CINEMOMETRE	- €		7 000.00 €	7 000.00 €
signalisation : PANNEAUX ZONE 30, interdiction de stationnement, miroirs,	2 554.32 €		2 500.00 €	2 500.00 €
défibrillateur (médiathèque)	- €		2 500.00 €	2 500.00 €
PCS DIVERS MATERIELS (cantines, fournitures..)	- €		1 500.00 €	1 500.00 €
remplacement feu tricolore	- €	7 110.60 €		7 110.60 €
POLE CULTURE PATRIMOINE	9 753.85 €	5 192.28 €	8 400.00 €	13 592.28 €
MEDIATHEQUE/ LUDOTHEQUE				
achats livres & DVD	8 765.34 €		7 400.00 €	7 400.00 €
MOBILIER	988.51 €		1 000.00 €	1 000.00 €
PATRIMOINE : TABLE D'ORIENTATION	- €	5 192.28 €		5 192.28 €
POLE ADMINISTRATION GENERALE	14 111.46 €	1 548.00 €	17 378.00 €	18 926.00 €
LOGICIELS				
redevance annuelle GFI	3 006.22 €		3 100.00 €	3 100.00 €
TECHNOCARTE	3 645.00 €	1 548.00 €		1 548.00 €
INETUM PASSAGE M57	2 592.00 €			
numérisation actes civils	931.82 €			
MATERIEL INFORMATIQUE				
renouvellement matériel	435.65 €		6 000.00 €	6 000.00 €
équipement informatique & téléphonie CTG			1 278.00 €	1 278.00 €
MOBILIER / MATERIEL				
KARDEX			4 000.00 €	4 000.00 €
renouvellement mobilier / matériel	3 500.77 €		3 000.00 €	3 000.00 €
POLE PETITE ENFANCE - ECOLES	7 501.95 €	- €	19 600.00 €	19 600.00 €
RENOUVELLEMENT PARC INFORMATIQUE				
Remplacement de 3 TBI par 3 ENI			5 250.00 €	5 250.00 €
Remplacement de 10 ordinateurs (MAD aux élèves)			6 350.00 €	6 350.00 €
RENOUVELLEMENT EQUIPTS & MOBILIER ECOLES / CANTINE dont :	7 501.95 €		8 000.00 €	8 000.00 €
installation d'une sono avec 4 baffes pour la cantine			500.00 €	500.00 €
canapé EE garderie			615.00 €	615.00 €
renouvellement de 20 chaises + 10 tabourets taille CM2			1 450.00 €	1 450.00 €
renouvellement de 10 chaises maternelle			800.00 €	800.00 €
4 bancs avec taille maternelle			300.00 €	300.00 €
renouvellement de 10 vélos maternelle			460.00 €	460.00 €
meubles rangement			600.00 €	600.00 €
DESIMPERMEABILISATION & VEGETALISATION DES DEUX COURS D'ECOLE	- €	- €	41 328.00 €	41 328.00 €
Mo & Etudes			41 328.00 €	41 328.00 €
EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES	39 161.83 €	- €	38 780.00 €	38 780.00 €
équipements récurrents				
remplacement serrures électroniques	2 158.19 €		3 000.00 €	3 000.00 €
outillages	3 731.41 €		5 000.00 €	5 000.00 €
dotation outillages MAD			670.00 €	670.00 €
remplacement de candélabres	411.60 €		5 000.00 €	5 000.00 €
extincteurs	5 860.63 €			
équipt nouveaux				
PLIEUSE			2 000.00 €	2 000.00 €
REMORQUE (PORTER TONDEUSE)			2 500.00 €	2 500.00 €
plaques LED (économie d'énergie)			4 300.00 €	4 300.00 €
acquisition & renouvellement de 2 barnums			5 000.00 €	5 000.00 €
BROYEUR			5 000.00 €	5 000.00 €
renouvellement tables pour location			2 000.00 €	2 000.00 €
renouvellement bancs extérieurs (2)			1 000.00 €	1 000.00 €
acquisition de 50 barrières toulousaines			3 310.00 €	3 310.00 €
acquisition véhicule Piaggio	27 000.00 €			

POLE URBANISME				
ETUDES & acquisitions de terrains & TRAVAUX				
FRAIS INSERTION	713.04 €		5 000.00 €	5 000.00 €
PLU				
REVISION GENERALE DU PLU	14 483.58 €	- €	40 000.00 €	40 000.00 €
<i>révision générale avec étude environnementale 90 000 € sur 2.5 ans</i>	14 483.58 €		40 000.00 €	40 000.00 €
MODIFICATION PLU ZONE UE RESIDENCE SENIORS		13 734.00 €	6 254.00 €	19 988.00 €
<i>mise en compatibilité du PLU zone UE</i>		13 734.00 €		13 734.00 €
<i>annonce modification PLU</i>			3 400.00 €	3 400.00 €
<i>commissaire enquête publique PLU</i>			2 600.00 €	2 600.00 €
<i>annonces légales</i>			254.00 €	254.00 €
MODIFICATION PLU ZONE N PROJET CREMATORIUM	- €	- €	18 446.00 €	18 446.00 €
<i>mise en compatibilité du PLU zone N</i>			12 192.00 €	12 192.00 €
<i>annonce modification PLU</i>			3 400.00 €	3 400.00 €
<i>commissaire enquête publique PLU</i>			2 600.00 €	2 600.00 €
<i>annonces légales</i>			254.00 €	254.00 €
Terrains	41 010.00 €		130 410.00 €	130 410.00 €
<i>Acquisition Terrain Mas Viel zone sportive</i>	41 010.00 €		30 410.00 €	30 410.00 €
<i>Acquisitions diverses</i>			100 000.00 €	100 000.00 €
OPERATIONS IMMOBILIERES				
PROJET GRANDE OLIVETTE	2 997.00 €	6 594.00 €	- €	6 594.00 €
<i>Etude d'aménagement</i>	2 997.00 €	6 594.00 €		6 594.00 €
AMENAGEMENT QUARTIER DES ECOLES	140 184.41 €	1 440.00 €	50 660.00 €	52 100.00 €
<i>terrain parking écoles TRANCHE 2</i>		1 440.00 €	48 560.00 €	50 000.00 €
<i>plantations eucalytus & autres essences</i>			2 100.00 €	2 100.00 €
<i>rachat maison EPF</i>	140 184.41 €			
DSP CREMATORIUM	7 650.00 €	13 627.50 €	211 886.00 €	225 513.50 €
<i>ETUDES : ACCOMPT DSP CREMATORIUM</i>	7 650.00 €	13 627.50 €		13 627.50 €
<i>ETUDES : espelia suite modification du lieu</i>			12 500.00 €	12 500.00 €
<i>ETUDES : cas par cas "projet crématorium"</i>			13 000.00 €	13 000.00 €
<i>projet crématorium - ACQUISITION TERRAINS</i>			98 386.00 €	98 386.00 €
<i>acheminement gaz</i>			- €	- €
<i>enedis</i>			8 000.00 €	8 000.00 €
<i>eau pour borne incendie & crématorium</i>			80 000.00 €	80 000.00 €
POLE BATIMENTS COMMUNAUX				
Etudes diverses			50 000.00 €	50 000.00 €
Travaux & Equipements divers	83 380.03 €	- €	135 130.00 €	135 130.00 €
ECOLE / CANTINE / CRECHE				
<i>Compteur divisionnaire GRPE SCOLAIRE</i>			4 194.00 €	4 194.00 €
<i>climatisation école élémentaire : 5 classes</i>			25 000.00 €	25 000.00 €
<i>climatisation école maternelle</i>	13 470.00 €			
<i>travaux divers école</i>	8 247.84 €			
<i>Remplacement de deux radiateurs EE</i>			1 680.00 €	1 680.00 €
<i>Remplacement de la chaudière de la Maternelle</i>			7 000.00 €	7 000.00 €
<i>Plancher chauffant & radiateurs Maternelle</i>			7 000.00 €	7 000.00 €
<i>remplacement abri de jardin crèche</i>	919.00 €			
ETANCHEITE				
<i>ECOLE PRIMAIRE : travaux de réfection des deux toitures terrasses en étanchéité & isolation en polyuréthane</i>			16 900.00 €	16 900.00 €
<i>ECOLE PRIMAIRE : travaux de réfection en étanchéité & isolation du auvent</i>			3 500.00 €	3 500.00 €
<i>CRECHE : FACADE</i>			3 000.00 €	3 000.00 €
CHÂTEAU / PARC				
<i>Complément jeux enfants</i>	32 253.60 €		10 000.00 €	10 000.00 €
<i>Prolongement revêtement ESPACE JEUX</i>			2 500.00 €	2 500.00 €



AUTRES BATIMENTS					
Remplacement du compresseur de la MEDIATHEQUE			7 356.00 €	7 356.00 €	
Ajout d'une pompe à chaleur : salle polyvalente			7 000.00 €	7 000.00 €	
Remplacement porte poste Police municipale			4 000.00 €	4 000.00 €	
ARENES : travaux de mise en conformité structurelle			6 000.00 €	6 000.00 €	
MISE EN PLACE D'UNE ARMOIRE ELECTRIQUE (rue A.MASSIP)	9 280.08 €				
CHANGT VMC LOGT RUE DE LA PEPINIERE	2 070.00 €				
Travaux divers	1 910.69 €				
ST PORTE SECTIONNELLE	6 286.66 €				
Travaux divers de mise en conformité électrique	8 386.92 €		30 000.00 €	30 000.00 €	
salle des fêtes : sonorisation	555.24 €				
POLE SPORTS	113 189.68 €		40 120.00 €	40 120.00 €	
réhabilitation terrains de tennis & vestiaires	113 189.68 €				
Réhabilitation terrain n° 3			4 200.00 €	4 200.00 €	
Réhabilitation terrain n°4			11 820.00 €	11 820.00 €	
Réhabilitation terrain n° 5 et 6 (Masterclay)			15 000.00 €	15 000.00 €	
Création escalier béton			5 100.00 €	5 100.00 €	
installation climatisation/chauffage vestiaire stade rugby			4 000.00 €	4 000.00 €	
POLE VOIRIES & RESEAUX					
PROGRAMME REHABILITATION VOIRIE INTEMPERIES 2021	422 350.26 €	- €	218 148.00 €	218 148.00 €	
CH.ENTREPOT & CH.OREE DES BOIS			10 720.00 €	10 720.00 €	
CH LAVANDELLES			26 448.00 €	26 448.00 €	
CH DE LA SARIETTE			10 200.00 €	10 200.00 €	
CH DES QUATRE VENTS			45 215.00 €	45 215.00 €	
CH DES ROLES			9 129.00 €	9 129.00 €	
CH DE LA RIVIERE			10 118.00 €	10 118.00 €	
CH FAUVETTES (MARTINET)			11 718.00 €	11 718.00 €	
CH DES DIXMES			9 600.00 €	9 600.00 €	
CH DES JASSES (DFCI)			15 000.00 €	15 000.00 €	
TRAVAUX DIVERS SUR LES VOIRIES			70 000.00 €	70 000.00 €	
TRAVAUX SUR LES RESEAUX	37 202.31 €		46 964.44 €	46 964.44 €	
EGREGORE : pose canalisation + PI	25 267.73 €				
RESEAUX EAUX USEES GROUPE SCOLAIRE			10 857.72 €	10 857.72 €	
RESEAU ENEDIS GRDE OLIVETTE			17 534.71 €	17 534.71 €	
Remplacement du compteur d'eau du stade	2 430.00 €				
RACCORDEMENT AU RESEAU EAU BRUTE			15 472.01 €	15 472.01 €	
Pose & fourniture d'un poteau incendie - chemin côteaux de la vaunage-smeg chemin de bernis	9 504.58 €		3 100.00 €	3 100.00 €	
TRAVAUX DE MISE EN SECURITE & DE REHABILITATION					
RD 103	8 880.00 €	- €	751 190.00 €	751 190.00 €	
études	8 880.00 €				
SMEG			253 030.00 €	253 030.00 €	
VOIRIE			459 220.00 €	459 220.00 €	
MO			38 940.00 €	38 940.00 €	
PASSAGE PIETON TRAVERSANT COUVERT CHÂTEAU	11 280.00 €	6 720.00 €	88 920.00 €	95 640.00 €	
Travaux			88 200.00 €	88 200.00 €	
MO	11 280.00 €	6 720.00 €		6 720.00 €	
ECLAIRAGE			720.00 €	720.00 €	
ECONOMIE D'ENERGIE					
RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE ELEMENTAIRE	268 877.00 €	44 373.97 €	- €	44 373.97 €	
MO	11 748.00 €	1 452.00 €		1 452.00 €	
BEDOS : MENUISERIES EXTERIEURES	114 811.80 €	28 852.20 €		28 852.20 €	
VALMALLE : PLATRERIE PEINTURE	44 638.93 €	2 793.89 €		2 793.89 €	
CREA SOLAIRE : CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	80 997.02 €	7 463.92 €		7 463.92 €	
	15 877.30 €	3 811.96 €		3 811.96 €	
annonces	803.95 €				
Eclairage public	118 598.40 €	23 988.00 €	117 348.00 €	141 336.00 €	
TRANCHE 2 -2024- 75% d'économie d'énergie -	118 598.40 €		117 348.00 €	117 348.00 €	
éclairage terrains de tennis		23 988.00 €		23 988.00 €	
ENVELOPPE TRAVAUX & MATERIELS IMPREVUS			1 144 383.21 €	1 144 383.21 €	
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 358 416.64 €	124 328.35 €	3 245 845.65 €	3 370 174.00 €	

★ Les recettes d'investissement

	CAA 2023	BP 2023	BP 2024
Total des recettes réelles d'investissement	2 097 936 €	979 443 €	971 383 €
FCTVA	204 393 €	100 000 €	100 001 €
Subventions reçues	852 592 €	297 943 €	251 383 €
Taxe aménagement	264 964 €	50 000 €	50 000 €
Autres recettes	775 986 €	531 500 €	570 000 €

Les ressources d'investissement sont constituées par les éléments suivants :

*** d'origine interne : 3.403 M€**

- Report excédent antérieur : 1 940 063.42 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 550 000 €
- Opérations d'ordre transfert entre sections : 339 877 euros (amortissements 0,320M€)
- Virement de la section de fonctionnement : 574 000 €

*** d'origine externe : 0,421 M€**

- **Subventions d'investissement : 251 383 €**
- Rénovation énergétique école élémentaire : 183 546 €
- Voiries intempéries : 67 837 €

Le montant des subventions attendues pour 2024 reste prévisionnel et devrait évoluer à la hausse dans l'attente des notifications de subvention pour la réhabilitation de la RD103, le passage sous le château, la vidéo- protection, les jeux du Parc et le renouvellement des ENI (TBI) et du parc informatique pour l'école élémentaire.

- FCTVA : 100 000 €
- Taxe d'aménagement : 50 000 €
- Travaux pour le compte de NM : 20 000 €

La Commune continue de s'employer très activement à rechercher des co-financeurs pour chacun de ses projets d'investissement afin d'optimiser les financements et minimiser l'autofinancement.



BUDGET ANNEXE EAU BRUTE

RESULTATS PROVISOIRES 2023

BUDGET ANNEXE EAU BRUTE : RESULTATS PROVISOIRES 2023

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excedents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excedents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excedents
Opérations de l'exercice	0.00 €	4 722.21 €	38 877.42 €	39 124.42 €	38 877.42 €	43 846.63 €
Rattachement						
Résultats de clôture N		4 722.21 €		247.00 €		
Résultats reportés 2022	18 800.95 €				18 800.95 €	
TOTAUX	18 800.95 €	4 722.21 €	38 877.42 €	39 124.42 €	57 678.37 €	43 846.63 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	-14 078.74 €		247.00 €		-13 831.74 €	

Le budget annexe Eau Brute présente pour 2023 un résultat global déficitaire toutes sections confondues à hauteur de **13 831.74**. Ce déficit diminue et se résorbe chaque année par l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement.

BUDGET PREVISIONNEL 2024

→ Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CAnticipé 2023	BP 2024
Charges à caractère général	41 000	35 879.81	37 000
Virement section fonctionnt.	0	0.00	0
Dotation aux amortissements	3 000	2 997.61	3 000
Titres annulés	0	0.00	329
TOTAL GENERAL	44 000	38 877.42	40 329

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CAnticipé 2023	BP 2024
Excédent antérieur reporté	0		
Produits des services	44 000	39 124.42	40 329
subvention	0	0	
Produits exceptionnels	0	0	
TOTAL GENERAL	44 000	39 124.42	40 329

L'augmentation des tarifs en 2023 nous a permis d'équilibrer ce budget mais qui demandera en 2024, un suivi attentif.

→ Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	CAnticipé 2023	BP 2024
Déficit d'investissement reporté	18 800.95	0.00	14 078.74
Emprunts		0.00	0.00
TOTAL CHAP 21	100.05	0.00	21.26
TOTAL GENERAL	18 901.00	0.00	14 100.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	CAnticipé 2023	BP 2024
Excédent reporté	0.00	0	0.00
Virement de la section de fonction.	0.00	0	0.00
Dotations aux amortissements	3 000.00	2 997.61	3 000.00
Excédent capitalisé de fonctionnement	1 724.60	1 724.60	247.00
Emprunts	14 176.40	0.00	10 853.00
TOTAL GENERAL	18 901.00	4 722.21	14 100.00

BUDGET ANNEXE DU MILLENAIRE

RESULTATS PROVISOIRES 2023

BUDGET ANNEXE DU MILLENAIRE : RESULTATS PROVISOIRES 2023

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excedents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excedents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excedents
Opérations de l'exercice	10 171.70 €	98 869.90 €	60 346.83 €	144 488.35 €	70 518.53 €	243 358.25 €
Rattachement						
Résultats de clôture N		88 698.20 €		84 141.52 €		
Résultats reportés 2022		21 064.78 €		96 000.33 €	0.00 €	117 065.11 €
TOTAUX	10 171.70 €	119 934.68 €	60 346.83 €	240 488.68 €	70 518.53 €	360 423.36 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	109 762.98 €		180 141.85 €		289 904.83 €	

Le budget annexe du MILLENAIRE présente pour 2023 un résultat global excédentaire toutes sections confondues à hauteur de **289 904.83 €**.

BUDGET PREVISIONNEL 2024

→ Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CAnticipé 2023	BP 2024
Charges à caractère général	71 400.04	18 563.15	164 142.00
Virement section fonctionnement.	92 900.00		50 000.00
Dotation aux amortissements	60 800.96	41 783.68	61 000.00
TOTAL GENERAL	225 101.00	60 346.83	275 142.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	96 000.33	CAnticipé 2023	BP 2024
Excédent antérieur reporté	96 000.33		130 141.85
Revenus des immeubles	129 100.67	144 488.35	145 000.15
produits exceptionnels			
TOTAL GENERAL	225 101.00	144 488.35	275 142.00

→ Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	CAnticipé 2023	BP 2024
Déficit d'investissement reporté			
TOTAL CHAP 21	126 948.00	2 921.70	135 000.00
TOTAL CHAP 23	126 948.00	7 250.00	135 763.00
TOTAL GENERAL	253 896.00	10 171.70	270 763.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	CAnticipé 2023	BP 2024
Excédent d'investissement reporté	21 064.78		109 762.98
Virement de la section de fonctionnement	92 900.00		50 000.00
Dotations aux amortissements	60 800.96	41 783.68	61 000.02
Excédent capitalisé de fonctionnement			50 000.00
Subvention d'investissement	79 130.26	57 086.22	
TOTAL GENERAL	253 896.00	98 869.90	270 763.00

Pour 2024, il est prévu des travaux d'aménagements des extérieurs ainsi que des travaux d'isolation et d'étanchéité du toit terrasse.